



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 16 décembre 2020

## OBJET :

DE-20-12-1-13) CESSION DE LA PARCELLE H 212, SIS 106-108 RUE DE  
LA JARRY AU CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général  
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,  
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.  
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.  
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme  
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON,  
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.  
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.  
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme  
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20201216-lmc1H7928H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020  
Date de Publication : 23/12/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'article L 3211-14, du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'ordonnance du 21 janvier 2010 du Juge de l'expropriation du tribunal de grande instance de Créteil déclarant expropriée, au profit de la ville de Vincennes, la parcelle cadastrée H n° 21 de 7 935 m<sup>2</sup>, située 106-108 rue de la Jarry et 47-51 rue DeFrance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010/3736 en date du 9 février 2010, portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle H n° 21 sur le territoire de la commune de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée ;

Vu la délibération N°CP 2020-385 du 23 septembre 2020 de la commission permanente du conseil régional d'Île-de-France autorisant l'acquisition à l'euro symbolique auprès de la ville de Vincennes du lot A d'une superficie de 4 895m<sup>2</sup> issu de la division de la parcelle H 21 ;

Vu la division parcellaire effectuée le 21 octobre 2019, et l'affectation du numéro de cadastre H 212 au lot A ;

Vu l'avis de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 17 juin 2020 ;

Considérant le projet de la Région d'Île-de-France de réaliser un lycée d'enseignement général sur la parcelle H 212, destiné à soulager les établissements du secteur dont les inscriptions ne cessent d'augmenter et de permettre aux élèves, de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions ;

Considérant le souhait et l'engagement de la commune d'accompagner la Région Île-de-France dans la réalisation de cet équipement public d'enseignement répondant à un besoin d'intérêt général ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Domaine du 09 décembre 2020,

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du ,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Décide de céder la parcelle H 212 sise 106-108 rue de la Jarry à la Région Île-de-France à l'euro symbolique en vue de permettre la construction d'un lycée.

ARTICLE II : Autorise Madame le maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*